



STATISTIQUE CANTONALE DES DÉCHETS

■ ANNÉE 2024



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de l'environnement

Section Sites pollués, sol et déchets

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt

Sektion Atlanten, Boden und Abfälle

Chargé de la planification de la gestion des déchets, le Service de l'environnement (SEN) collecte auprès des communes et des entreprises les données annuelles permettant d'établir une statistique cantonale des déchets. Ce recensement découlant de l'art. 6 OLED¹, permet au canton de définir les besoins en installation d'élimination des déchets et d'éviter les surcapacités. Le présent document vise à donner une vue d'ensemble des quantités de déchets urbains produits en

Valais en 2024 et de leur mode de gestion. Il permet aussi de mesurer la qualité du tri dans un but d'amélioration continue, ainsi que les effets de la mise en place des mesures du Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD), établi en 2023 par le SEN. L'évolution cantonale est également comparée à la situation en Suisse afin d'évaluer les efforts des collectivités à l'échelle cantonale.

INTRODUCTION

Selon l'art. 3 OLED, on entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et des administrations publiques dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions². Ils sont composés des ordures ménagères, des encombrants et des déchets provenant des collectes séparées (verre, papier/carton, ferraille, aluminium,

biodéchets, PET, textile, ...). En Valais, 504 kg de déchets urbains ont été produits en 2024 en moyenne par habitant. Ce chiffre correspond à 1.38 kg par jour et par habitant, soit un total annuel de plus de 187'000 t de déchets issus des collectes communales du canton du Valais (pour une population atteignant 371'288 habitants). La quantité de déchets urbains par habitant a donc augmenté de 1 % en 2024 par rapport à l'année précédente.

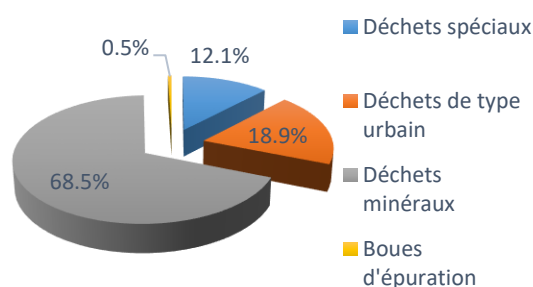
MÉTHODOLOGIE

Les résultats ci-dessous sont majoritairement présentés en tonnes. A l'heure actuelle, seule la production des déchets urbains fait l'objet d'une comparaison au niveau national. Les quantités de déchets exprimées par commune sont issues du traitement des données transmises par les communes elles-mêmes, ainsi que les conseillers en déchets. Elles sont ensuite

recoupées avec les données transmises par les entreprises d'élimination autorisées sur le territoire cantonal. Bien que les chiffres compilés dans cette note possèdent des incertitudes et ne sont qu'indicatifs, des tendances d'évolution de la gestion des déchets dans le canton peuvent se démarquer.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN VALAIS EN 2024

En 2024, plus de 2.23 millions de tonnes de déchets (tous déchets confondus) ont été produites dans le canton. De manière similaire aux données nationales, la plus grande part (68.5 %) concerne les déchets minéraux (par ex. béton, bitume, matériaux d'excavation), suivi des déchets de type urbain (18.9 %), soit les déchets produits par les ménages et les déchets banals des entreprises, ainsi que des déchets spéciaux (12.1 %), en particulier les déchets industriels.

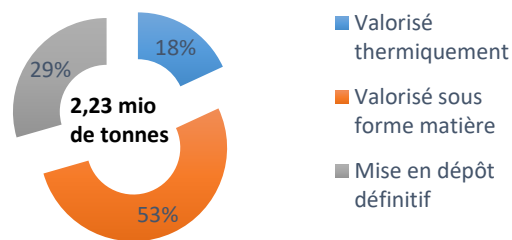


¹ Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016

² A partir du 1^{er} janvier 2019, les déchets assimilables aux ordures ménagères détenus par les entreprises comptant plus de 250 postes à plein temps n'entrent plus dans cette catégorie (art. 49 OLED)

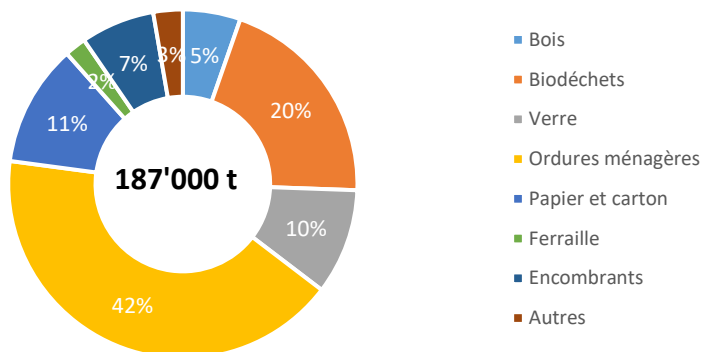
RÉPARTITION DU MODE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2024

Près de 53 % des déchets sont valorisés sous forme matière³, tandis que moins d'un cinquième le sont sous forme d'énergie. Les trois UVTD⁴ du canton valorisent thermiquement les ordures ménagères, les encombrants et des déchets combustibles, comme le bois usagé, les huiles usagées et les boues d'épuration. Malgré une légère augmentation par rapport à l'année précédente (2023 : 25.1 %), le pourcentage de déchets mis en dépôt définitif se stabilise en dessous de 30 %. Cela suit la stratégie cantonale, développée dans le PCGD, qui favorise la revalorisation avant la mise en dépôt définitif.

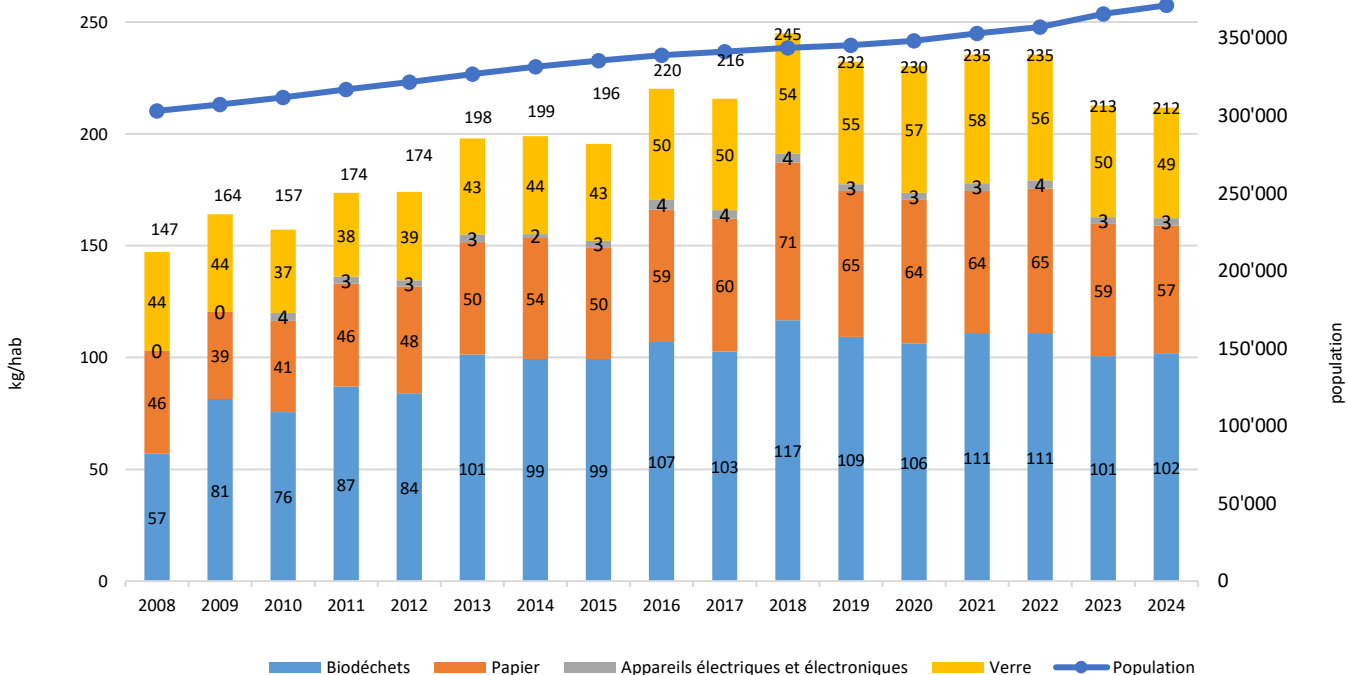


QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS EN 2024 - PART COMMUNALE

La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, le PET, les plastiques, les huiles, les capsules, les pneus et autres déchets spéciaux des ménages.



COLLECTE SÉPARÉE - PART COMMUNALE



³ Mode de traitement des déchets, également appelé recyclage, consistant à tirer parti des caractéristiques matière des déchets. Le procédé consiste à collecter séparément certaines matières ou déchets ou à les trier ultérieurement, à les traiter et à les réintroduire dans le circuit économique sous la forme de matières premières secondaire ou de produits secondaires

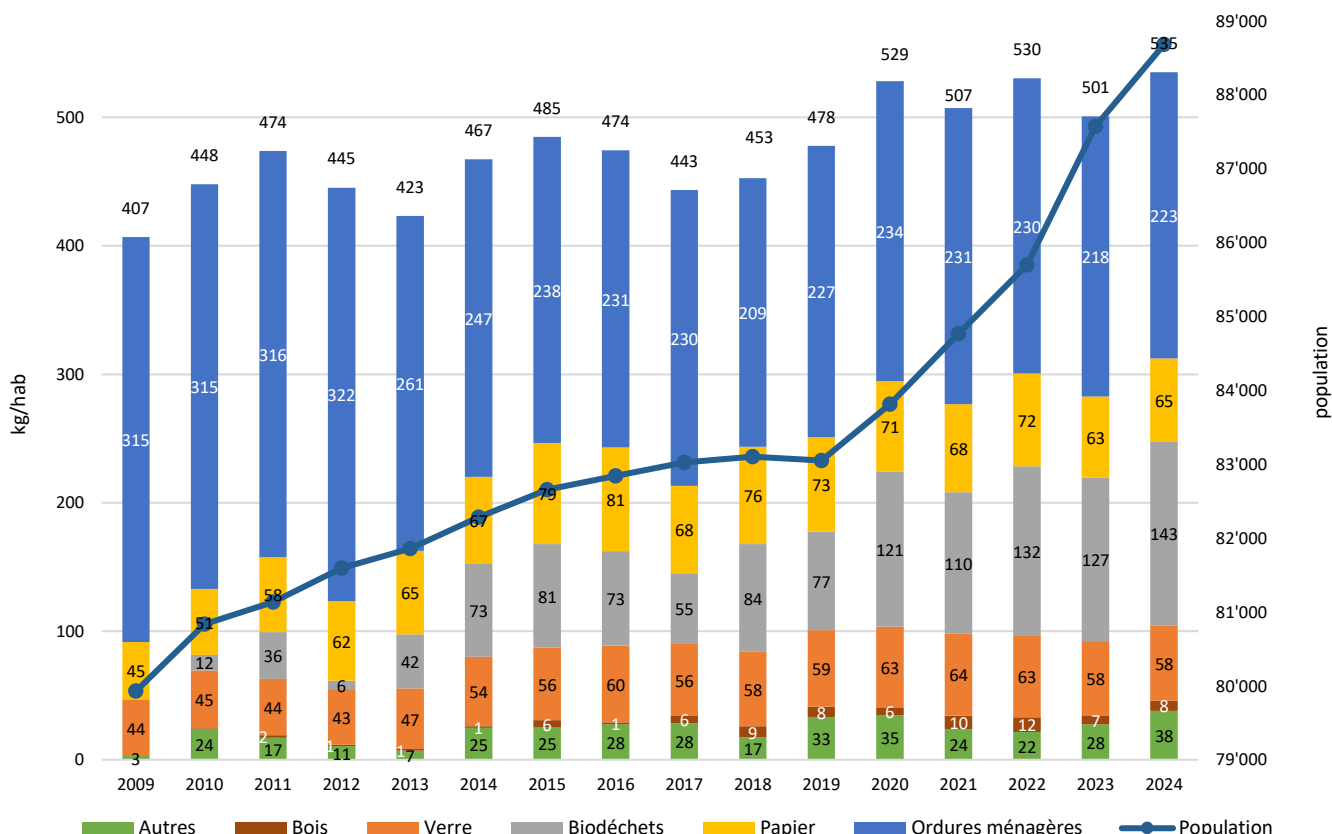
⁴ Usine de valorisation thermique des déchets

La quantité d'ordures ménagères valorisées en UVTD a connu une légère augmentation en 2024, modifiant la tendance de ces dernières années. Les effets liés à la pandémie de la COVID-19, entraînant des modifications d'habitudes de consommation, semble ne plus être d'actualité. Les données des prochaines années aideront à mieux déterminer les facteurs. En 2024, la quantité d'ordures ménagères par habitant reste plus élevée dans le Haut-Valais (223 kg/hab contre 164 kg/hab pour le Valais romand). Cette tendance se dessine depuis l'introduction de la taxe causale dans le Valais romand au 1^{er} janvier 2018. Entre 2012 et 2013, consécutivement à l'introduction de la taxe au sac sur plusieurs communes du Haut-Valais, une baisse de 61 kg par habitant et par an de déchets collectés en tant qu'ordures ménagères a été constatée dans cette région du canton. Cette valeur a poursuivi sa diminution jusqu'à 2018. Elle a réaugmenté avant de se stabiliser à une valeur inférieure à celle de 2012 jusqu'en 2024 (223 kg/hab en 2024). Entre 2017 et 2018, la même taxe a entraîné dans le Valais romand, une diminution de

98 kg par habitant et par an d'ordures ménagères. Depuis 2019, elle fluctue à une valeur inférieure, entre 163 kg/hab et 176 kg/hab.

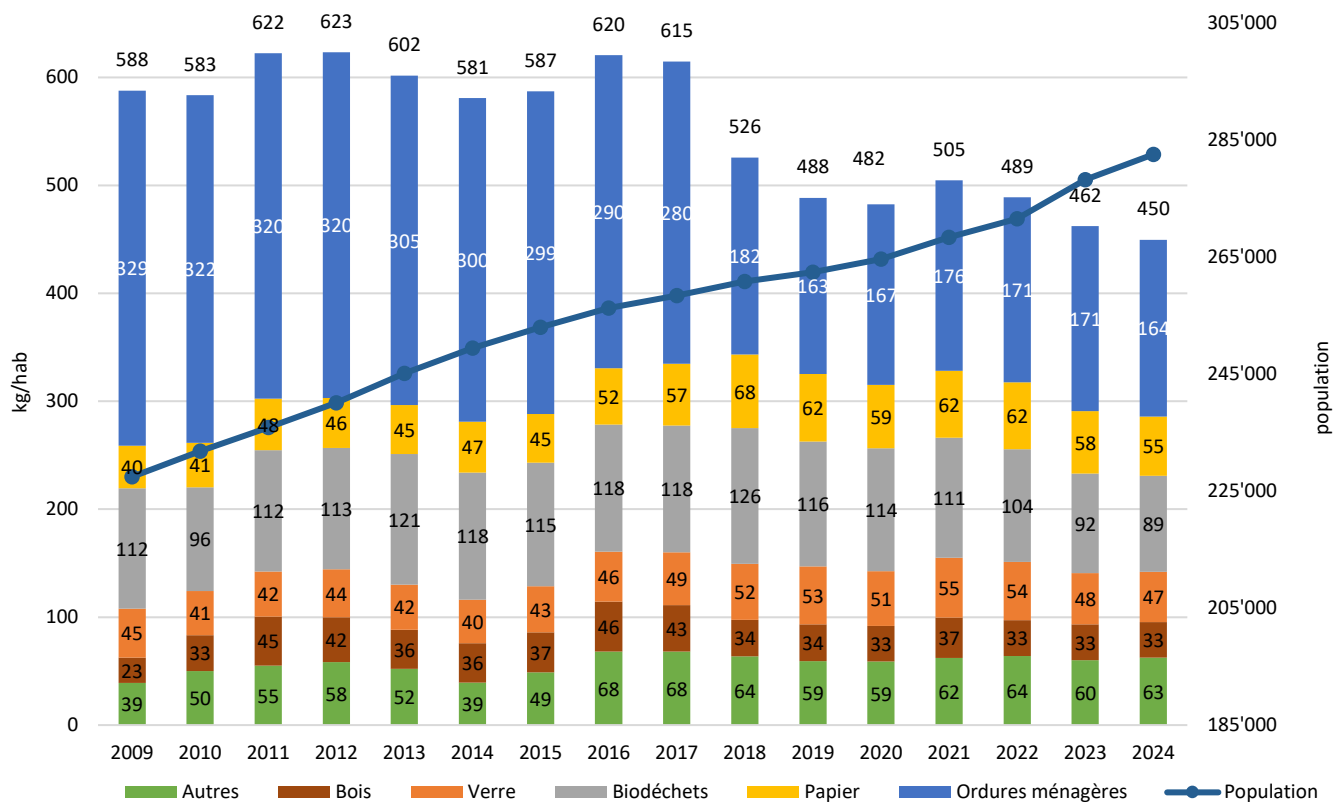
A noter qu'en 2024, la quantité totale de déchets par habitant reste plus élevée dans le Haut-Valais que dans le Valais romand. Les différences observées entre 2019 et les années suivantes sont surtout dépendantes des biodéchets. En effet, le Haut-Valais a connu une forte augmentation de la récolte des biodéchets selon les données transmises par les communes et les conseillers en déchets. Etant donné que ces données sont souvent manquantes dans cette partie du canton, il est possible que ce chiffre soit davantage un réajustement qu'une augmentation significative de biodéchets. Quant à la partie francophone du canton, une certaine stabilité, voire diminution, semble s'y dessiner. Les données des prochaines années permettront de préciser ces tendances ou de les infirmer.

QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS PAR LES COMMUNES DU HAUT-VALAIS



La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, la ferraille, le PET et les encombrants.

QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS PAR LES COMMUNES DU VALAIS ROMAND

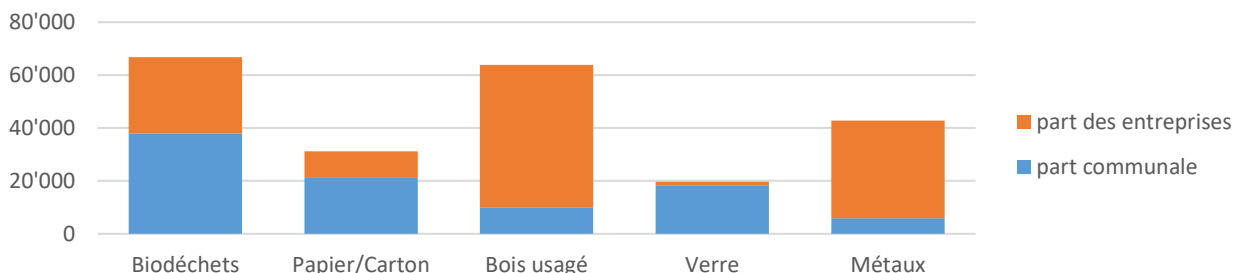


La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, la ferraille, le PET et les encombrants.

Certains types de déchets, comme le bois usagé et la ferraille sont produits en plus grande quantité par les entreprises que par les ménages. Au contraire, les biodéchets, le papier et le verre sont des déchets que les ménages produisent davantage que les entreprises.

Depuis 2009, on constatait une tendance générale d'augmentation des quantités de déchets collectés séparément dans le canton. Ces collectes englobent les quantités produites par les communes, ainsi que celles produites par les entreprises valaisannes. À partir de 2022, une stabilisation se dessine.

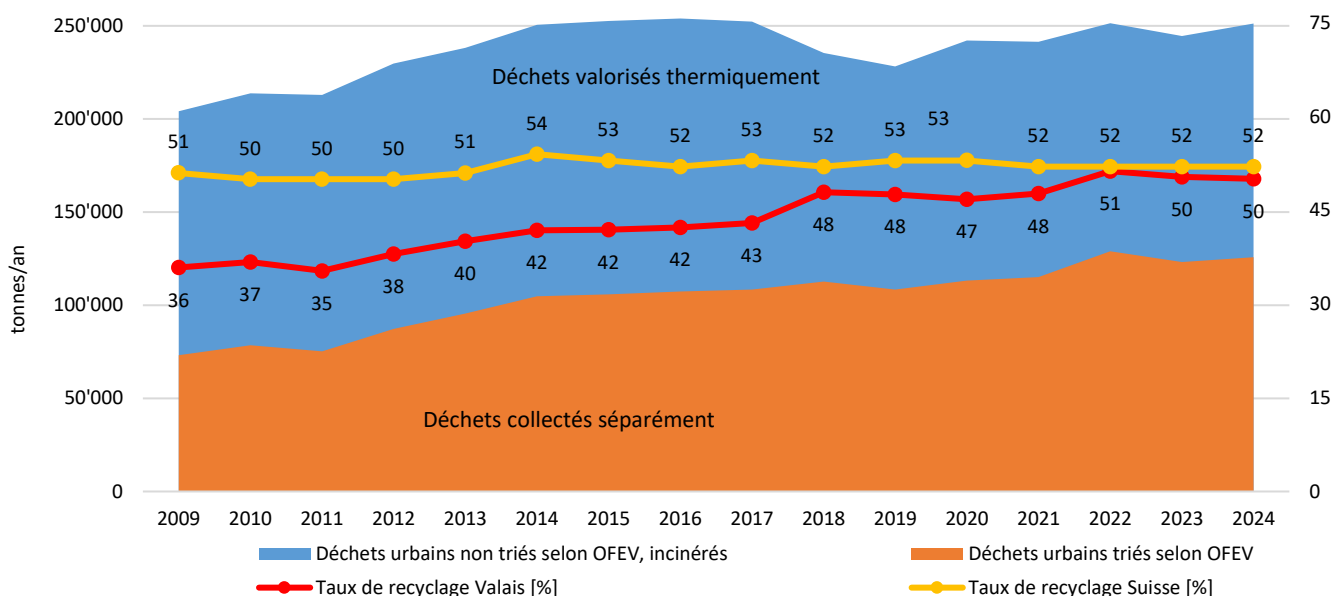
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES COLLECTES SÉPARÉES EN 2024



QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS DANS L'ENSEMBLE DU CANTON

La comparaison entre le taux de recyclage suisse et le taux de recyclage valaisan se fonde sur les critères de l'OFEV⁵, à savoir de considérer le PET, le papier/carton, les biodéchets (déchets d'origine végétale, animale ou microbienne), le textile, le verre, les piles, les appareils électriques et électroniques, le fer blanc et l'aluminium comme des déchets urbains triés. La quantité de

déchets urbains produits correspond à la somme des déchets urbains collectés séparément et de ceux incinérés (valorisés thermiquement). La proportion de déchets urbains incinérés correspond au total des livraisons aux UVTD des communes ainsi que de 60 % des livraisons des entreprises, ce mode de calcul étant proposé par l'OFEV.



OBJECTIFS ET CONCLUSIONS

En Valais, le taux de recyclage a augmenté fortement ces quinze dernières années (+14 %), alors que la moyenne suisse est restée relativement stable durant cette même période. L'entrée en vigueur de la taxe causale, d'abord dans les communes du Haut-Valais, puis dans celles du Valais romand, en est une des raisons principales. Ce changement permet donc de se rapprocher

toujours plus de la moyenne suisse. Un effort, de l'échelle locale à l'échelle nationale, est cependant encore nécessaire pour augmenter cette valeur et encourager à une diminution de la quantité totale de déchets. L'OFEV n'a pas défini de taux de recyclage à atteindre contrairement à l'Union européenne qui vise un taux de recyclage moyen de 60 % d'ici 2030.

Mars 2026

Service de l'environnement | Section Sites pollués, sol et déchets

Route de la Piscine 12, Bâtiment 10B, 1950 Sion

vs.ch/sen

⁵ Office fédéral de l'environnement